

Règlement Concours Facebook

Gigatour organise pour ses clients un concours en collaboration avec leur partenaire « Sunny Cars » pour tenter de se faire rembourser sa voiture de location réservée dans une agence Gigatour dans la période du 13 mai au 23 juin 2019.

Par sa participation à l'action, le participant accepte de manière inconditionnelle et intégrale ce règlement ainsi que toute décision future que prendrait Gigatour dans le cadre du bon déroulement de cette action, e.a. en cas de force majeure (art.7). Chaque participant est considéré comme ayant lu le contenu de ce règlement, l'avoir compris et l'avoir accepté sans aucune restriction.

Article 1 – Organisation

Le concours est organisé par Gigatour scrl, dont le siège social est situé Chaussée de Boondael 1050 Bruxelles (Belgique), et est accessible sur la page Facebook de Gigatour.

Article 2 – Période

Le concours se déroule du 13 mai au 23 juin inclus.

Article 3 - Règles du jeu

- Le concours se déroule uniquement sur Facebook aux dates indiquées.
- Pour que la participation puisse être considérée valide, les candidats doivent avoir réservé une location de voiture dans une agence Gigatour avant le 24 juin 2019.
- Le prix n'est en aucun cas cessible : il sera attribué à la personne à qui appartient le compte Facebook.
- La participation à ce concours est réservée à toute personne physique majeure, domiciliée en Belgique, à l'exception des membres du personnel de Gigatour, et de toutes les firmes qui collaborent à la mise en place du concours.
- Les éventuels messages n'ayant aucun rapport avec le concours peuvent être supprimés par Gigatour.
- Le fait de participer implique l'acceptation des conditions du règlement ci décrites.

Article 4 - Gagnant & prix

Il y aura six (6) gagnants au concours. Le gagnant recevra un remboursement de sa voiture location (d'une valeur max de 500€). Les gagnants seront déterminés par un tirage au sort chaque lundi à partir du 20/5. Les 6 gagnants seront avertis par leur agence de voyage Gigatour.

Article 5 – Exclusion

Gigatour peut à tout moment exclure une personne de toute participation au concours sans notification préalable si cette personne ne satisfait pas aux conditions de participation telles que prévues à l'article 3. Un participant peut aussi être retiré du concours en cas de suspicion de tricherie ou d'abus. Dans ce cas, la personne suivante remplissant le critère de choix de Gigatour sera élue.

Article 6 - Information relative au prix

Le prix par gagnant se compose d'un remboursement d'une valeur de maximum 500 euros. Le prix n'est pas cessible à des tiers. En participant au concours, vous acceptez de nous fournir vos coordonnées afin que nous puissions prendre contact avec vous pour vous faire parvenir votre prix si vous faites partie des gagnants du concours.

Article 7 - Force majeure

La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au concours. La société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au concours. La société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

Article 8 - Modification du concours

Les organisateurs du concours se réservent le droit de modifier le concours ou son déroulement si des circonstances imprévues ou des circonstances indépendantes de leur volonté le justifient. Ils ne pourront être tenus pour responsables si, en raison de circonstances indépendantes de leur volonté, le concours devait être interrompu, reporté ou annulé. Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Article 9 - Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel que Gigatour sera amené à collecter à l'occasion de ce concours ne seront pas communiquées à des tiers, sauf dans le cadre de l'article 11, alinéa 2 du présent règlement. Nous respectons scrupuleusement la loi du 8 décembre 1992 et la loi du 25 mai 2018 relative à la protection de la vie privée.

Article 10 - Litiges éventuels

La participation au présent concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement ainsi que de toute décision de l'organisateur. Aucune contestation y relative ne sera prise en considération par l'organisateur. Toute plainte relative à cette campagne doit être envoyée par écrit dans les 7 jours ouvrables qui suivent la fin de celle-ci au siège social de GIGATOUR Chaussée de

Boondael 422 (1^{er} ét.) à 1050 Ixelles. En aucun cas les plaintes ne pourront être traitées oralement ou par téléphone. Il ne sera pas donné suite aux plaintes émises hors délai et non formulées par écrit. Le présent règlement est soumis au droit belge et tout litige relatif à son application relève de la compétence des tribunaux de Bruxelles.

Article 11 - Dispositions particulières

Aucun préjudice occasionné par l'utilisation, par des personnes n'y étant pas habilitées, des données à caractère personnel du participant ne pourra être imputé à l'organisateur si celui-ci a pris toutes les mesures de protection nécessaires que l'on peut raisonnablement attendre de lui. Les gagnants autorisent expressément Gigatour à communiquer leur identité sur les réseaux sociaux de Gigatour, ainsi que dans les médias (au sens large du terme).

Disclaimer

Cette action n'est en aucune manière sponsorisée par, gérée par ou associée à Facebook. Les participants ne pourront en aucun cas tenir Facebook ou Gigatour responsable d'un quelconque préjudice résultant de leur participation.